Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260430-DEL_2026_57-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 30 Avril à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Annie RAMIREZ, Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Alexandre SAHAL, Anne-Laure MORGON, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Gérald TOUCOURT, Delphine BRIAND, Clément MACHETEL, Fabienne RICHAUD, Dominique LOUIS, Sandrine TURLURE, Christian FAUCHEUR, Cécile BERGER, Capucine FALOURD, Franck LÉNA, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Jean-René LE PIQUET a donné procuration à Louis MEDICA
Laëtitia MÉLOIS a donné procuration Solen LE GAL

Secrétaire : Cécile BERGER

Date de la convocation	23 Avril 2026
Date de l'affichage	24 Avril 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	33

2026_57 **Désignation du représentant au sein de l'Agence d'Urbanisme, de Développement Economique et Technopole du Pays de Lorient (Audélor)**

Rapporteur : R. Kerdelhué

AudéLor est une association loi 1901, déclarée en Préfecture le 17 juin 1987 dont son siège est situé 12 avenue de la Perrière à Lorient. Elle relève d'un statut privé et dont les membres sont des entités publiques et privées ayant des compétences en matière de développement et d'aménagement.

Audélor a souscrit au contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat, institué par la loi n°2021-1109 du 24 août 2021.

L'originalité de l'agence tient à la composition partenariale des instances représentées :

- Etat,
- Région Bretagne
- Département du Morbihan
- Lorient agglomération
- Blavet Bellevue Océan Communauté
- Quimperlé communauté
- Commune de Lorient
- Syndicat mixte du Scot du pays de Lorient
- Université de Bretagne Sud

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260430-DEL_2026_57-DE

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bretagne
- Chambre d'Agriculture du Morbihan

Elle a pour objet la réalisation et le suivi de programmes d'études et d'actions permettant la définition, la coordination, la faisabilité, l'accompagnement, la gestion et l'évaluation des projets au soutien des politiques publiques liés à l'urbanisme, l'aménagement du territoire, au développement économique et à la Technopole.

L'Association exerce des missions propres liées aux domaines suivants en partenariat avec les acteurs publics et privés du territoire intéressés par l'objet associatif. :

- Urbanisme et aménagement du territoire
- Développement économique
- Technopole

Par délibération en date du 27 septembre 2011, la commune a adhéré à cette association et dispose à ce titre d'un droit de vote au sein de son assemblée générale.

Il est donc proposé de désigner Monsieur Louis MEDICA pour représenter la commune à l'assemblée générale d'Audélor.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 17 Septembre 2020,

DESIGNE Monsieur Louis MEDICA pour représenter la commune à l'assemblée générale d'Audélor.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 04 Mai 2026
Le Maire,
Régis KERDELHUÉ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.